

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'OBSERVATEURS RÉGIONAUX DE L'ICCAT (ROP) POUR LES TRANSBORDEMENTS 2021/2022

(Secrétariat de l'ICCAT)

Introduction

En vertu des dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur le transbordement* (Rec. 21-15), tous les transbordements en mer sont interdits, sauf en ce qui concerne les grands palangriers thoniers (LSPLV) qui peuvent seulement procéder à des transbordements sous réserve d'une série de dispositions, notamment l'exigence d'avoir un observateur à bord des navires de charge qui reçoivent le transbordement, lequel doit être placé à bord par le Secrétariat.

Le ROP-Transbordement est actuellement mis en œuvre par un consortium comprenant Marine Resources Assessment Group Ltd (MRAG) et Capricorn Fisheries Monitoring, (CapFish), dans le cadre d'un contrat signé le 23 avril 2007. Depuis lors, ce contrat a été annuellement renouvelé le 23 avril de chaque année. Le programme est financé par les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes (CPC) y participant. La Chine (R.P.), la Côte d'Ivoire, le Japon, la Corée, la Namibie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Taipei chinois participent actuellement au ROP-transbordement,

Mise en œuvre et opération

Des informations détaillées sur les aspects opérationnels du programme sont présentées dans le rapport soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre, qui se trouve à l'**appendice 1**.

Début 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a publié la circulaire 1829/20 concernant les procédures en cas de force majeure, qui se sont maintenues en 2021 et 2022. Heureusement, des observateurs ont pu être déployés dans tous les cas de la période de déclaration.

Les cas de non-application potentielle sont directement envoyés par le consortium aux CPC (en ajoutant le Secrétariat en copie). Ceux-ci, ainsi que les réponses des CPC, sont contenus dans l'appendice 1 du document « Programme régional d'observateurs pour les transbordements de l'ICCAT (ROP-transbordements) » [COC_305/22]. Les rapports d'observateurs reçus avant le 7 octobre 2022 sont disponibles par année sur le [site web de l'ICCAT](#).

Coopération avec d'autres ORGP thonières

Le Secrétariat continue à mettre en œuvre la partie du programme d'observateurs correspondant au thon rouge de l'océan Atlantique Sud pour le compte de CCSBT, sachant que le thon rouge du Sud est également une espèce relevant de l'ICCAT et qu'elle est déjà couverte par le Programme de l'ICCAT. Un protocole d'entente révisé a été signé en 2015 avec la CCSBT afin de refléter les actualisations de la recommandation. Le protocole d'entente signé avec la CTOI en vue d'établir un pool commun d'observateurs qui pourraient demeurer à bord des navires de charge qui opèrent à la fois dans l'océan Atlantique et dans l'océan Indien au cours de la même sortie reste en vigueur.

Résultats à ce jour

Depuis le lancement du programme, 273 demandes de déploiements d'observateurs ont été reçues, même si sept d'entre elles ont été annulées. Conformément aux exigences de la Rec. 21-15, les rapports d'observateurs sont désormais publiés sur le site web de l'ICCAT et les sections pertinentes sont cachées à des fins de confidentialité.

Au 7 octobre 2022, selon les données disponibles, 439.850 t de poissons et de produits de poisson avaient été déclarées comme ayant été transbordées en mer dans le cadre du programme depuis son lancement, mais ce chiffre inclut le transbordement d'espèces ne relevant pas de l'ICCAT. Une ventilation des données disponibles par CPC figure dans le PLE-105/22.

Les rapports complets reçus des participants au ROP évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs ont été publiés cette année sur le site web protégé par mot de passe (https://www.iccat.int/TransReports/TransReports_FRA.zip), ainsi que les rapports reçus des CPC sur les transbordements en mer et aux ports.

Le **tableau 1** ci-dessous fournit un résumé des déploiements depuis le mois d'octobre 2021.

Partage des informations et guides d'identification

Le manuel du programme régional d'observateurs de l'ICCAT (transbordement) a été publié sur le site web de l'ICCAT à l'adresse suivante http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT_Observer_Manual.pdf. Les guides d'identification concernant les thonidés et les espèces apparentées surgelés, élaborés par le consortium, ont été révisés par le SCRS. Ces guides seront, comme de coutume, mis à la disposition des observateurs de l'ICCAT avant le déploiement.

Financement

Des informations sur le budget, les contributions et les dépenses de ce programme sont présentées dans le rapport financier du Secrétariat (STF-202/22).

Le niveau de financement requis pour 2023/2024 dépendra du nombre de déploiements prévus par les CPC participantes, du nombre de CPC participant au programme et de la question de savoir si les prix actuellement facturés par le consortium sont maintenus ou augmentés. Le budget final pour la période à venir sera diffusé aux participants le plus tôt possible avant le renouvellement du contrat.

Tableau 1. Résumé des déploiements (octobre 2021-octobre 2022).

Numéro de requête ICCAT	Navire transporteur	Embarqué	Débarqué	Rapport/ Données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
257/21	Chikuma	Le Cap	La Valette	13/10/2022	11	25/06/2021	25/09/2021	93	726,98	23749,72	32,67
	AT000PAN00320	Afrique du Sud	UE-Malte								
258/21	Taisei Maru No.15	Le Cap	Shimizu	11/10/2021	20	15/06/2021	14/08/2021	59	1668,063	13773,18	8,26
	AT000JPN00651	Afrique du Sud	Japon								
259/21	Genta Maru	Le Cap	Shimizu	19/11/2021	16	21/08/2021	10/09/2021	20,5	1009,89	5675,98	5,62
	AT000PAN00246	Afrique du Sud	Japon								
260/21	Ibuki	Le Cap	Le Cap	19/11/2021	35	17/08/2021	05/11/2021	58	1310,1	13264,3	10,12
	AT000PAN00163	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
262/21	TAISEI MARU NO.24	Le Cap	Le Cap	25/01/2022	24	19/10/2021	13/01/2022	87	2175,96	22620,17	10,40
	AT000JPN00571	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
263/21	HARIMA	Port Louis	Ville de Panama	16/03/2022	13	09/12/2021	23/02/2022	76	89,9	22911,26	254,85
	AT000PAN00235	Maurice	Panama								
264/21	TAISEI MARU No.15	Le Cap	Le Cap	23/02/2022	40	30/11/2021	11/02/2022	74	2077,37	17853,56	8,59
	AT000JPN00651	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
265/21	Genta Maru	Marin	Singapour	27/04/2022	4	30/12/2021	25/02/2022	54	80	13684,6	171,06
	AT000PAN00246	UE-Espagne	Singapour								
266/21	CHIKUMA	Le Cap	Panama	25/05/2022	58	17/01/2022	24/05/2022	119	4473,34	34554,11	7,72
	AT000PAN00320	Afrique du Sud	Panama								
267/21	NO.1 BARON	Le Cap	Panama	23/05/2022	40	06/01/2022	15/03/2022	68	3722,5	18972,35	5,10

Numéro de requête ICCAT	Navire transporteur	Embarqué	Débarqué	Rapport/ Données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
	AT000PAN00238	Afrique du Sud	Panama								
268/21	Ibuki	Le Cap	Le Cap	07/06/2022	56	23/02/2022	05/05/2022	61	3385,25	18071,14	5,34
	AT000PAN00163	Afrique du Sud	Le Cap								
269/22	TAISEI MARU NO.24	Le Cap	Le Cap	15/07/2022	26	09/05/2022	12/07/2022	64	2824,75	14945,33	5,29
	AT000JPN00571	Afrique du Sud	Le Cap								
270/22	HARIMA	Port Louis	Panama	06/10/2022	29						
	AT000PAN00235	Maurice	Panama								
271/22	TAISEI MARU NO.15	Le Cap	CTOI	16/09/2022	32	01/07/2022	31/08/2022	62	2833,64	18404,44	6,49
	AT000JPN00651	Afrique du Sud	CTOI								
272/22	Ibuki**	Le Cap									
	AT000PAN00163	Afrique du Sud									
273/22	Meita Maru	Le Cap	Le Cap	16/09/2022					645,27		
	AT000PAN00316	Afrique du Sud	Le Cap								

* Hors formation, équipement et frais généraux du Secrétariat.

** Pas de « Rapport final » reçu au moment de la rédaction du présent document.

Transbordement au port

Les rapports sur les transbordements dans les ports sont publiés sur le site web protégé par un mot de passe. Le **tableau 2** présente un résumé des informations reçues.

Tableau 2. Rapports sur les transbordements au port reçus (informations disponibles au 7 octobre 2022).

Aucune information - Aucun rapport reçu et le Secrétariat ne sait pas si cette exigence est applicable.

Non applicable. La CPC a indiqué au Secrétariat que cette exigence de déclaration n'était pas applicable ou que ces transbordements n'avaient pas eu lieu en 2021.

TRANSBORDEMENT AU PORT			
Albanie	Non applicable	Mauritanie***	Aucune information
Algérie	Non applicable	Mexique	Non applicable
Angola	Aucune information	Namibie	Non applicable
Barbade	Non applicable	Nicaragua	Aucune information
Belize	Reçue	Nigeria	Aucune information
Brésil	Non applicable	Norvège	Non applicable
Canada	Non applicable	Panama	Reçue
Cabo Verde	Aucune information reçue*	Philippines	Non applicable
Chine	Non applicable	Russie	Non applicable
Côte d'Ivoire	Aucune information	Sao Tomé	Aucune information
Curaçao	Reçue	Sénégal	Non applicable
Égypte	Non applicable	Sierra Leone***	Aucune information
Guinée équatoriale	Non applicable	Afrique du Sud	Applicabilité incertaine**
El Salvador	Reçue	St. Vincent-Gren.	Non applicable
Union européenne	Reçu (Malte)	Syrie	Non applicable
France (SPM)	Non applicable	Trinité-et-Tobago	Non applicable
Gabon	Non applicable	Tunisie	Non applicable
Gambie	Aucune information	Türkiye	Non applicable
Ghana	Reçue	Uruguay	Non applicable
Grenade	Aucune information	ROYAUME-UNI (RU)	Non applicable
Guinée Bissau	Aucune information	ÉTATS-UNIS	Non applicable
Rép. de Guinée	Aucune information	Venezuela	Non applicable
Guatemala	Non applicable	Bolivie	Non applicable
Honduras	Non applicable	Taipei chinois	Non applicable
Islande	Non applicable	Costa Rica	Non applicable
Japon	Reçue	Guyana	Non applicable
Corée	Reçue	Suriname	Non applicable
Liberia	Non applicable		
Libye	Non applicable		
Maroc	Non applicable		
* Réponse dans le rapport annuel, mais pas d'informations détaillées ; CP37 non soumis		** Les dates figurant dans le rapport annuel font référence à la soumission des rapports d'inspection au port. Pas de CP37 sur le transbordement dans les ports soumis, applicabilité inconnue	
		*** La réponse fournie dans le rapport annuel n'est pas pertinente.	

Résumé du rapport du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT de 2021

Soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre du ROP-Transbordement

1. Introduction

En 2006, l'ICCAT a adopté la Recommandation 06-11, récemment actualisée par la Rec. 16-15, établissant un programme pour le transbordement en réponse aux préoccupations suscitées par le fait que les opérations de transbordement en mer constituaient une lacune dans le schéma d'exécution de la Commission. MRAG Ltd et Capricorn Fisheries Monitoring cc (le « Consortium ») met en œuvre le Programme régional d'observateurs (ROP) depuis son lancement au mois d'avril 2007.

Le ROP vise à dissiper les inquiétudes des États membres en ce qui concerne le blanchiment des prises thonières illicites, non réglementées et non déclarées (IUU) en effectuant un suivi des transbordements en mer des grands navires de pêche palangriers pélagiques (LSPLV) qui opèrent dans la zone de la Convention. La Rec. 21-15 stipule que tous les thonidés, espèces apparentées et autres espèces capturés en association avec ces espèces dans la zone de la Convention de l'ICCAT doivent être transbordés dans un port. Or, les Parties contractantes peuvent autoriser des transbordements en mer sous réserve que le navire de charge (CV) dispose d'un VMS et qu'un observateur de l'ICCAT dûment formé se trouve à bord pour contrôler le processus.

2. Déploiements

Ce rapport présente un résumé de la 15^e année du ROP, couvrant les transbordements qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Il s'agit des déploiements 251/21 à 264/21. Afin de mieux s'aligner sur les registres des CPC, la période de déclaration couverte est l'année calendaire, plutôt que la période entre les réunions de la Commission, comme dans les rapports précédents avant 2019. Les chiffres comprennent tous les déploiements, transbordements de navires, poissons transbordés et PNC déclarées au cours de cette période.

2.1 Résumé des déploiements

Au total, 197 transbordements en mer ont eu lieu au cours de 11 sorties. Tous les transbordements ont été suivis par des observateurs en 2021, représentant 637 jours de mer. Tous les déploiements ont été observés pendant cette période de déclaration. La durée moyenne de déploiement pour 2021 était de 58 jours. Le poids total des poissons observés qui étaient transbordés au cours de cette période s'est élevé à 14.718,914 t. Un résumé des principaux chiffres de tous les déploiements est fourni au **tableau 1**.

Sur les 197 transbordements, 42,6% provenaient de navires sous pavillon du Japon, 40,1% de navires sous pavillon du Taipei chinois, 10,2% sous pavillon de la Chine, 6,1% sous pavillon de la Namibie et 1,0% sous pavillon de la Corée (**figure 1**). L'emplacement des transbordements effectués par les navires dans le cadre du ROP est affiché dans la **figure 2**. Les transbordements étaient principalement situés dans l'Atlantique central le long de l'équateur, dont un grand nombre autour de la ZEE de l'île de l'Ascension, et se répartissaient tout au long de la côte occidentale de l'Afrique.

Tableau 1. Résumé des déploiements 251/20 - 264/21 et poids des poissons transbordés en 2021

N°	Nom du navire	Nom de l'observateur	Date de l'embarquement	Date du débarquement	Port d'embarquement	Port de débarquement	Journées en mer en 2021	Pas de transbordements en 2021	Poissons transbordés observés (t) en 2021	Poissons transbordés déclarés (t) en 2021
251	Chikuma	Levent Ali Erkal	19 déc. 20	3 mars 21	Ville de Panama	Port Louis	61	31	2.626,120	2.632,386
252	TAISEI MARU No.15	Taylan Koken	27-nov-20	22-janv-21	Le Cap	Le Cap	21	12	484,119	470,524
254	IBUKI	Mzwandile Silekwa	20-fév-21	15-jun-21	Le Cap	Shimizu	115	37	3.354,317	3.376,543
255	GENTA MARU	Hentie Heynes	22 mars 21	03-avr-21	Le Cap	Passage par la zone CTOI	12	1	44,994	46.269
256	TAISEI MARU NO.24	Johann Beets	28-avr-21	23-jun-21	Le Cap	Le Cap	56	18	1.343,402	1.340,630
257	Chikuma	Basil Vilakazi	9 juillet 21	24 sept. 21	Le Cap	La Valette	77	10	707,780	726,985
258	TAISEI MARU No.15	Llewellyn Lewis	1er juillet 21	14 août 21	Le Cap	Passage par la zone CTOI	44	18	1.561,758	1.668,063
259	GENTA MARU	Christian Louw	21 août 21	10 sept. 21	Le Cap	Passage par la zone CTOI	20	10	1.007,353	1.009,886
260	IBUKI	Peet Botes	30 août 21	12 oct. 21	Le Cap	Le Cap	43	20	1.303,311	1.310,091
262	TAISEI MARU NO.24	Martin Emanuel	02-nov-21	12-janv-22	Le Cap	Le Cap	58	28	1.892,480	1.848,572
264	TAISEI MARU No.15	Tony Dimitrov	14 déc. 21	10-fév-22	Le Cap	Le Cap	16	12	393,280	392,215

*Certains déploiements ont commencé avant ou se sont terminés après 2021, mais les chiffres indiqués ici ne sont représentatifs que des transbordements qui ont eu lieu au cours de cette période de déclaration.

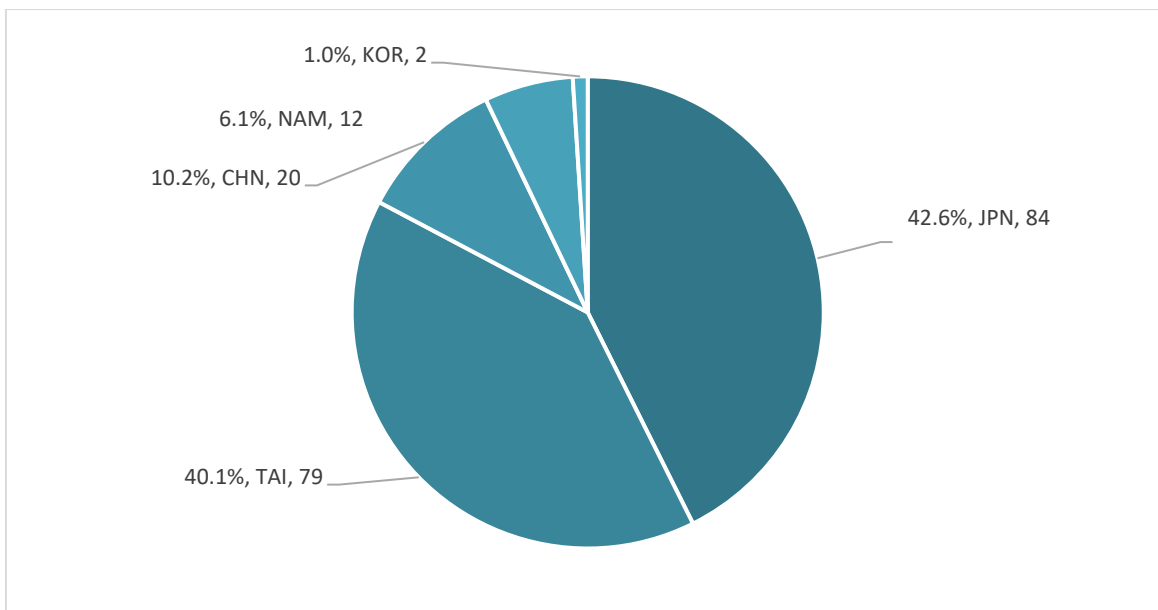


Figure 1. Nombre et pourcentage de transbordements en 2021 par État de pavillon.

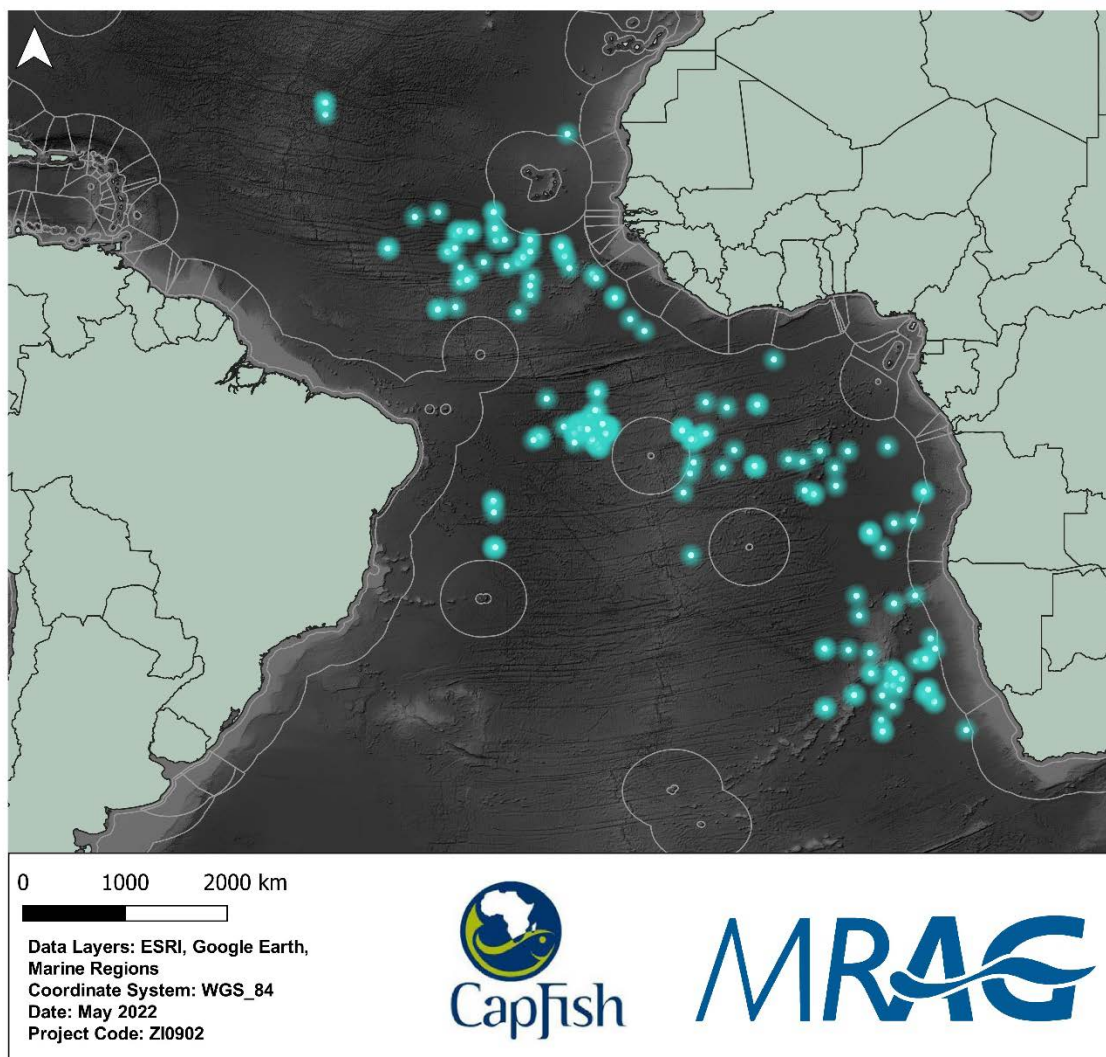


Figure 2. Localisation des transbordements en 2021.

Un résumé du nombre de déploiements du ROP par mois pour 2021 se trouve à la **figure 3**. La *Error! Reference source not found.* indique le nombre de transbordements et le poids total transbordé chaque mois. Les figures 5, 6 et 7 indiquent respectivement la durée des transbordements, la quantité de produits transférés et les taux de produits transbordés par heure, et ils restent similaires aux années précédentes.

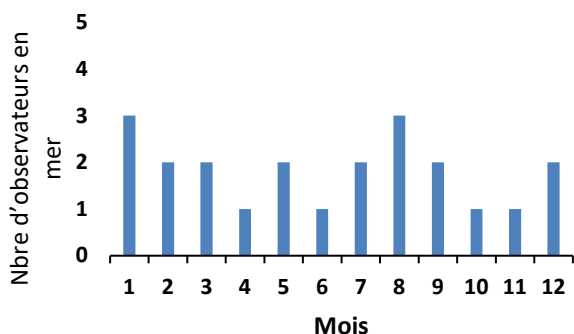


Figure 3. Nombre d'observateurs déployés par mois.

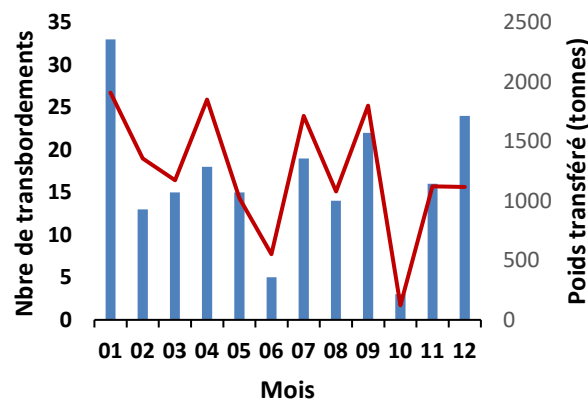


Figure 4. Nombre de transbordements et poids transférés (tous les poissons, ligne rouge) par mois.

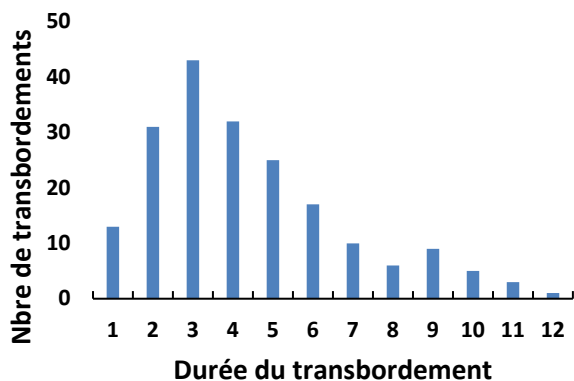


Figure 5. Durée des transbordements (heures).

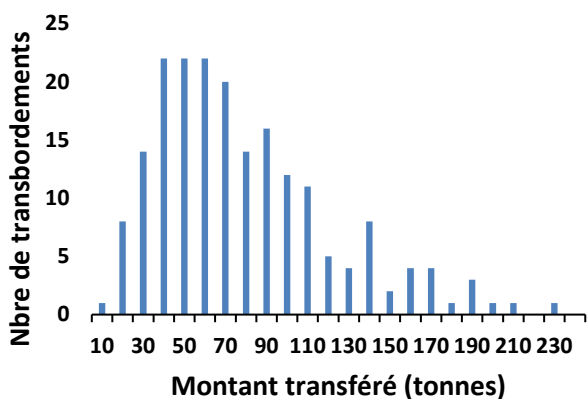


Figure 6. Quantités transférées par transbordement (tonnes).

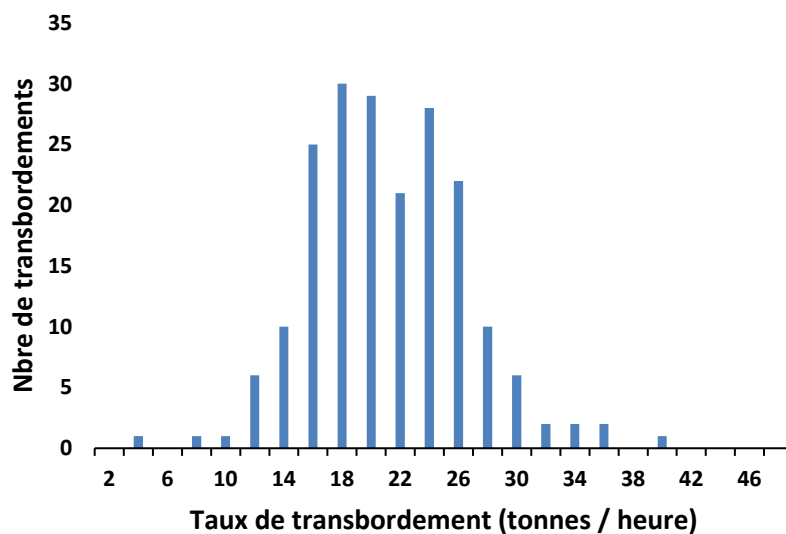


Figure 7. Taux de produits transbordés.

2.2 Transbordements au sein des ZEE

Aucun transbordement n'a été observé dans les ZEE.

2.3 Procédures et logistique

La procédure de demande de déploiement est demeurée la même que celle précédemment décrite par le consortium dans les examens annuels du ROP-ICCAT.

Au cours de la période couverte par ce rapport, trois navires sont passés de l'océan Atlantique à l'océan Indien dans le cadre d'un déploiement de la CTOI sans faire d'arrêt dans un port de l'Atlantique au préalable. Un observateur est resté à bord de son navire lors du voyage de retour au Japon (non déployé par la CTOI), en raison des restrictions imposées par le coronavirus. Les observateurs ont habituellement la possibilité de débarquer du navire au premier port d'escale entre chaque traversée, mais en raison de la pandémie de coronavirus, cela n'a pas toujours été possible.

3. Identification des espèces

Les méthodes utilisées par les observateurs aux fins de l'identification et les procédures de déclaration sont demeurées les mêmes et celles-ci sont détaillées dans les rapports antérieurs (ICCAT 2011).

4. Thon rouge du Sud

Depuis l'adoption, le 1er janvier 2010, de la résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la CCSBT, tout thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) transféré doit être accompagné d'un formulaire de suivi de la capture qui doit être contresigné par l'observateur. Pendant la période couverte par le présent rapport, du thon rouge du Sud a été transbordé en 14 occasions au cours de tout juste cinq déploiements, et un total de 630,323 t a été observé (**tableau 2**). Les observateurs élaborent un rapport distinct pour la CCSBT au cours de chaque sortie où du thon rouge du Sud est transbordé.

Tableau 2. Transbordements de thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) au cours de la dernière année.

N° de demande	Nom du navire	N° ICCAT du navire de charge	N° transb.	Date :	Nbre de poissons	Poids déclaré (t)
258	TAISEI MARU No.15	AT000JPN00651	1	05/07/2021	1206	57,164
258	TAISEI MARU No.15	AT000JPN00651	5	09/07/2021	1608	64,159
258	TAISEI MARU No.15	AT000JPN00651	16	08/08/2021	1269	66,115
259	GENTA MARU	AT000PAN00246	1	29/08/2021	574	26,819
259	GENTA MARU	AT000PAN00246	2	29/08/2021	157	7,114
259	GENTA MARU	AT000PAN00246	7	02/09/2021	532	23,697
259	GENTA MARU	AT000PAN00246	9	04/09/2021	87	4,002
259	GENTA MARU	AT000PAN00246	10	06/09/2021	417	16,597

5. Estimation du poids

La méthodologie employée par les observateurs pour estimer les poids au transbordement demeure la même que celles antérieurement décrites par le Consortium (ICCAT 2011).

6. Formation des observateurs

Il y a actuellement 78 observateurs actifs du ROP de l'ICCAT (**appendice 1**). En raison de la rotation naturelle du personnel, il est important de maintenir la formation sur une base régulière. En raison de la pandémie de coronavirus, la demande d'observateurs avait diminué pour le ROP de l'ICCAT et de la CTOI. Aucun observateur n'a été formé en 2021. Dix-neuf observateurs supplémentaires ont été formés au début de 2022, maintenant que les déploiements de transbordement ont repris dans les deux ORGP.

Avec le consentement préalable de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT, les observateurs formés dans le cadre de l'un des programmes sont disponibles en tant qu'observateurs pour les trois ORGP. Ceci permet de réduire les coûts et de garantir un niveau élevé d'intégrité des données entre les ORGP. Cela permet aussi aux observateurs de demeurer sur le navire si celui-ci traverse les zones des ORGP afin d'économiser sur les coûts de déploiement (Section 2.3).

Afin de refléter cette disposition, un seul numéro d'observateur et une carte d'identification unique valables pour les trois ORGP sont octroyés aux observateurs.

Tableau 3. Formation au transbordement ROP réalisée en 2021.

Nom de l'observateur	Lieu de la formation
Non applicable	Non applicable

7. Base de données du Programme d'observateurs

La base de données continue à être actualisée en tant que de besoin et elle contient jusqu'à la fin de 2021 les données de 7.215 transbordements.

À la demande de l'ICCAT, les développements continus de la base de données au cours de l'année dernière ont inclus la saisie des données relatives aux tâches de surveillance supplémentaires décrites dans la Recommandation 21-15.

8. Non-application potentielle (PNC)

Depuis 2012, l'ICCAT exige que des observateurs soient embarqués à bord de LSPLV afin de contrôler les navires par rapport à diverses recommandations de l'ICCAT. Toute non-application potentielle (PNC) est ensuite soumise à l'État du pavillon par l'observateur par l'intermédiaire du consortium. L'État du pavillon a alors la possibilité de réagir. Les codes et les descriptions des PNC sont récapitulées à l'**appendice 2**.

Depuis l'entrée en vigueur de la Recommandation, 1004 PNC ont été signalées par des observateurs au cours de 132 déploiements. Celle-ci sont illustrées à la **figure 8**. Seuls 8 PNC ont été signalés au cours de la période couverte par le présent rapport (**figure 9**).

Le marquage des navires, le fait que les pages du journal de bord ne soient pas numérotées consécutivement et une erreur dans la communication des numéros d'immatriculation nationaux ont été signalés deux fois en 2021.

Les chiffres de PNC sont moins comparables à ceux des années précédentes en raison de la suspension des embarquements sur les navires, prise comme mesure d'atténuation pendant la pandémie de coronavirus. Les observateurs ont continué à soumettre des PNC pour toutes les non-applications observables identifiées sur le navire transporteur. Il s'agissait par exemple de problèmes de marquage des navires et d'erreurs dans les documents du navire transmis à l'observateur.

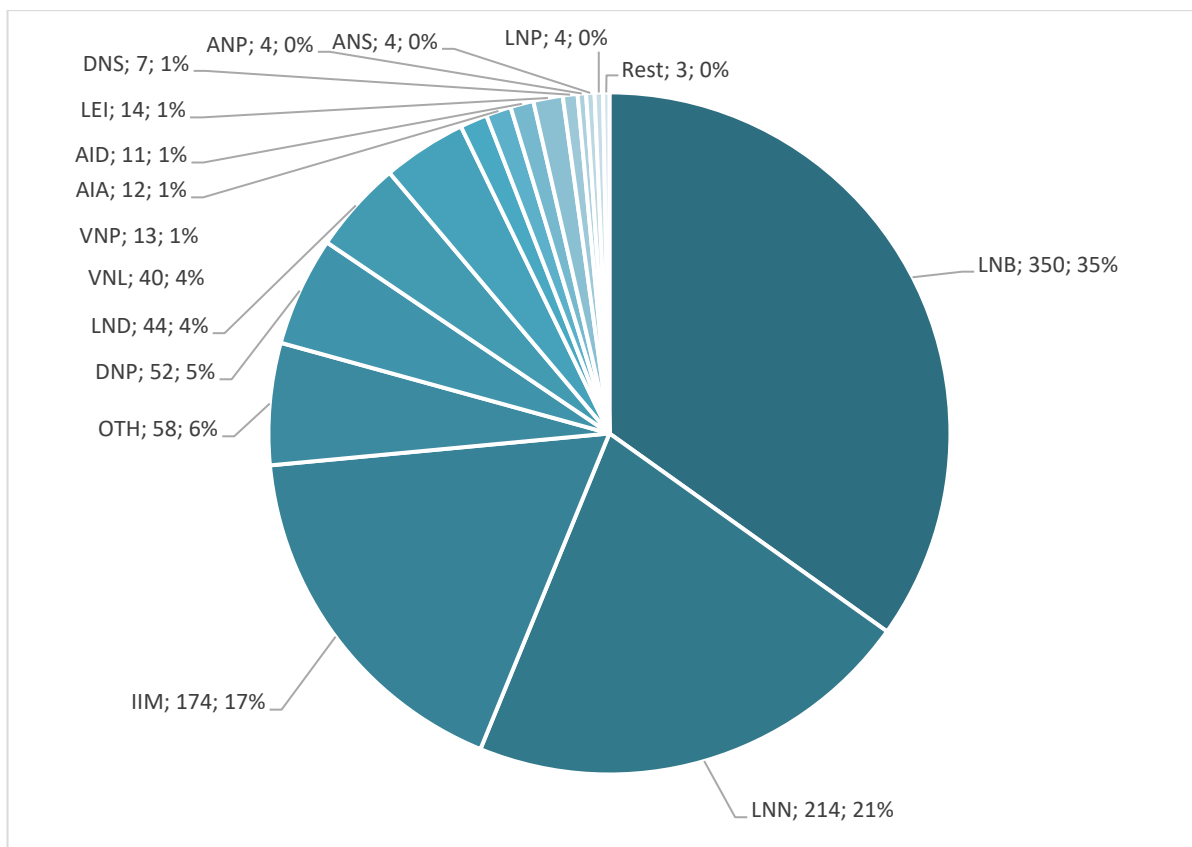


Figure 8. Nombre et proportion des PNC signalées depuis leur introduction.

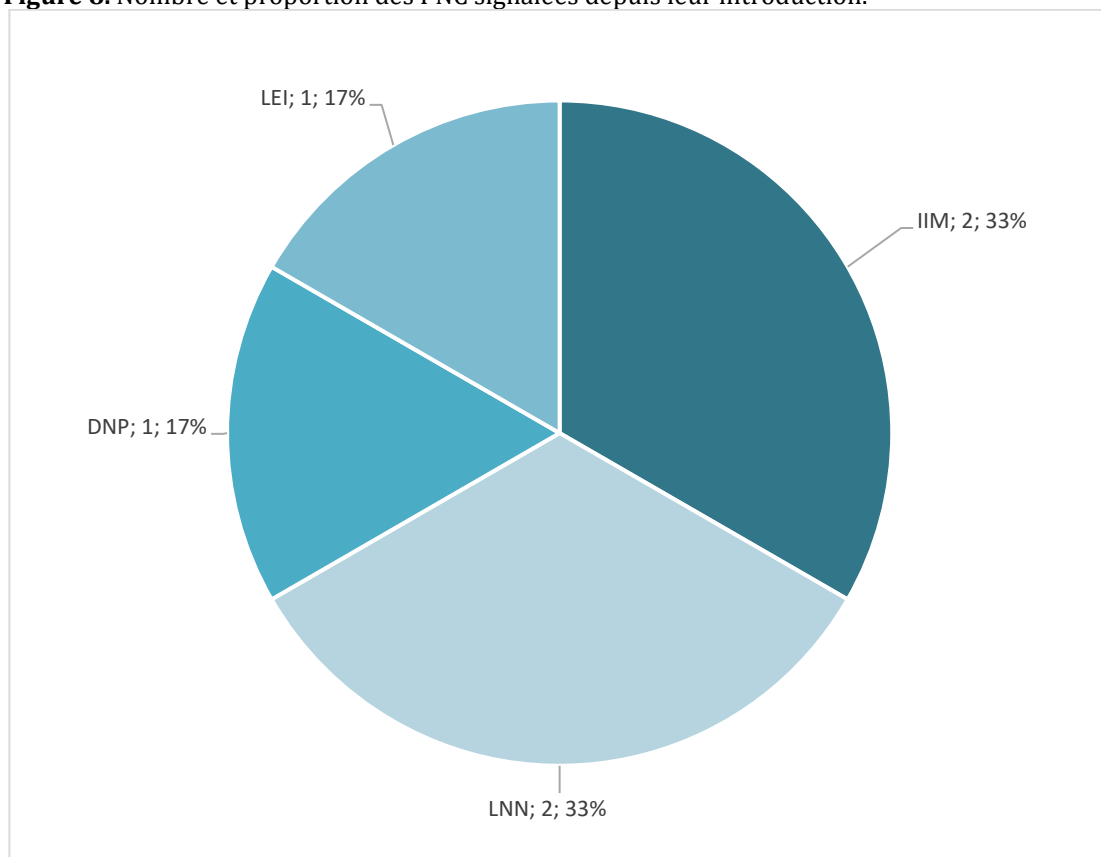


Figure 9. Nombre et proportion des PNC signalées pendant la période couverte par le présent rapport¹.

¹ Les codes mentionnés ci-dessus sont référencés dans l'appendice 2 du présent rapport.

9. Impact de la pandémie de coronavirus sur le programme.

La pandémie de coronavirus et les fermetures rapides de frontières et de ports qui ont suivi ont posé un certain nombre de défis au Consortium, tant en termes de déploiement d'observateurs que de récupération de ceux qui étaient déjà en mer de manière sûre et rentable. En raison de l'emplacement du siège du Consortium au Cap, la plupart des déploiements ont pu se dérouler avec succès grâce à l'embarquement et au rapatriement des observateurs dans ce port central du ROP. Un seul déploiement s'est déroulé sous l'effet d'un cas de force majeure : en raison de la fermeture des ports, il a été impossible d'embarquer un observateur.

La pandémie de coronavirus a suscité de vives inquiétudes quant au bien-être des observateurs et de l'équipage des navires en 2021. Tous les navires transbordant avec des observateurs à bord ont pris des mesures pour augmenter le niveau d'hygiène, en réponse à la pandémie de coronavirus. Le Consortium a mis en place un certain nombre de mesures pour atténuer le risque pour l'observateur et les équipages des navires, notamment la suspension des embarquements en mer, la réduction des contacts à l'embarquement, les tests PCR et les périodes de quarantaine.

À la demande du Secrétariat de l'ICCAT, le rôle de l'observateur a également été temporairement étendu pour couvrir l'observation des transbordements dans les ports où les autorités portuaires locales n'ont pas pu embarquer en raison des mesures prises pour lutter contre la propagation de la pandémie de coronavirus. Toutes les données relatives aux transbordements dans les ports saisies par les observateurs ont été consignées dans le rapport de déploiement des observateurs et la base de données des observateurs a été fournie au Secrétariat.

10. Mise en œuvre du ROP, un bilan de 10 ans

Jusqu'en 2020, tous les rapports annuels du contractant ont été soumis en rendant compte des périodes intermédiaires entre les réunions de la Commission de l'ICCAT (octobre à septembre). À la lumière de l'examen des données du ROP effectué par le Secrétariat de l'ICCAT, le prestataire et les CPC, il a été décidé en 2020 de modifier les rapports annuels du prestataire pour qu'ils soient reflétés par une période de déclaration par année calendaire. Bien qu'il s'agisse d'un ajustement judicieux, cela rend impossible une comparaison précise de l'activité de transbordement des rapports annuels de l'actuel prestataire avec les années précédant 2020. Par conséquent, la **figure 10** résume le contenu du **tableau 1**, par année calendaire.

D'une manière générale, cela démontre une tendance à la baisse de l'activité de transbordement en mer des navires opérant avec un observateur du ROP à bord, avec une activité généralement en baisse depuis 2011, et en chute libre après 2018.

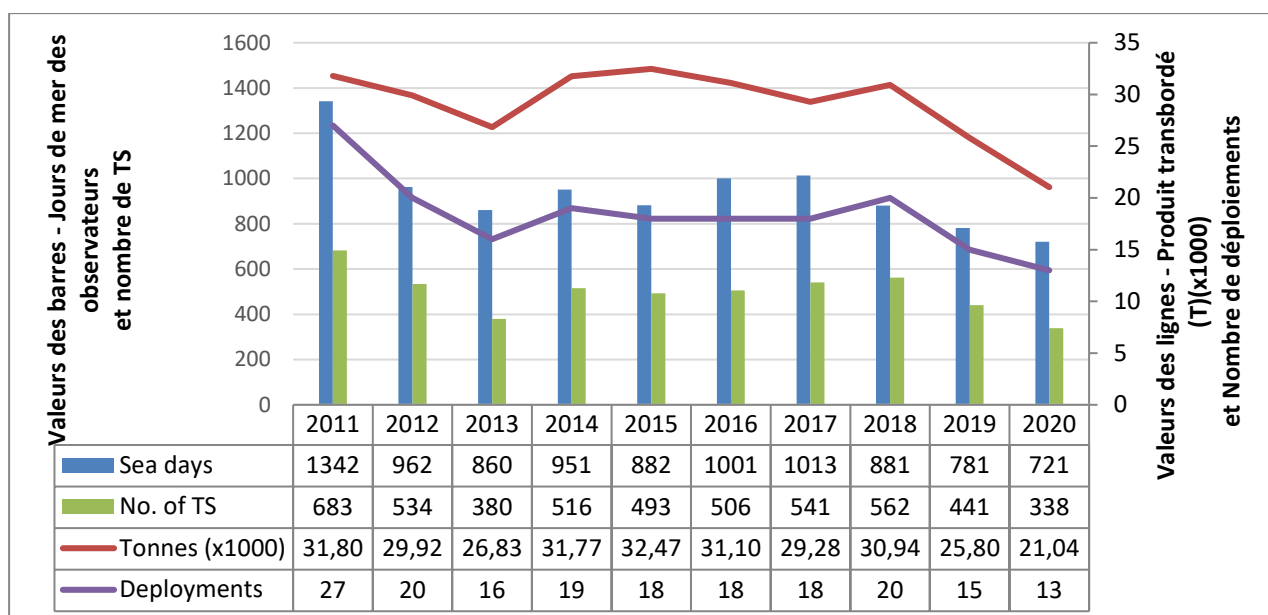


Figure 10. Examen décennal de l'activité de transbordement à l'ICCAT. Un résumé par année calendaire du nombre de jours de mer des observateurs (barre bleue), du nombre de transbordements en mer (barre grise), de la quantité de produits transbordés (par millier de tonnes) (ligne orange) et du nombre de déploiements d'observateurs (ligne jaune).

11. Conclusions et Recommandations.

Le programme ROP de l'ICCAT, en place depuis 14 ans, n'avait auparavant rencontré aucun problème majeur. La pandémie de coronavirus de 2020-2021 a présenté des défis sans précédent en matière de déploiement et de récupération des observateurs. Compte tenu de ces éléments, l'impact global a été limité, tous les navires ayant fait l'objet d'une observation au cours de la période considérée. Les difficultés logistiques liées à l'envoi d'observateurs ont entraîné des coûts plus élevés liés à l'allongement des périodes de transit pour la récupération des observateurs, ainsi qu'aux exigences de mise en quarantaine et de tests qui en découlent.

Le consortium demeure très attaché au programme et les deux partenaires continuent à collaborer étroitement, tout en assurant une grande efficacité du programme, en maintenant les normes des observateurs et la qualité des déclarations. Tout est mis en œuvre pour optimiser l'efficacité des déploiements et minimiser les coûts.

Comme il est mentionné dans le rapport de l'année dernière, au cours de ses 15 années de fonctionnement, le programme a accumulé un grand nombre de données sur les espèces, les lieux de pesée et les pavillons des navires transbordant, qui sont actuellement utilisées pour vérifier les déclarations de transbordement et donner un résumé des opérations de transbordement. Le consortium encouragerait l'élaboration d'une analyse détaillée et d'un rapport de synthèse mis à la disposition des CPC et couvrant les tendances des opérations de transbordement au fil des ans, les changements dans la quantité et la valeur des captures ainsi que les modèles de comportement des flottilles en ce qui concerne leurs opérations.

Le consortium cherche toujours à améliorer et à innover le programme afin de s'assurer qu'il répond aux exigences opérationnelles et de déclaration de la manière la plus efficace possible. Le consortium estime qu'il existe un potentiel important pour développer davantage le programme, et dispose de l'engagement et de l'expérience nécessaires pour y parvenir. Ces innovations peuvent inclure : l'exploration du potentiel de la surveillance électronique pour compléter et renforcer de manière holistique le rôle de l'observation physique, de l'échantillonnage aléatoire de l'ADN et de l'échantillonnage biologique des produits transbordés ; la possibilité de travailler en étroite collaboration avec des organisations qui utilisent des données de télédétection pour surveiller les transbordements en mer et vérification en fin de chaîne d'approvisionnement du produit transbordé déchargé.

D'un point de vue qualitatif, les observateurs fournissent un feedback positif concernant leur travail dans le cadre du ROP de l'ICCAT ; même si les observations peuvent être intenses et s'étendre sur plusieurs jours, pendant de longues heures, ils apprécient et valorisent leur travail au sein du programme. De nombreux observateurs sont désireux de rester disponibles pour le déploiement et, à la lumière de la pandémie de coronavirus, et de continuer à jouer un rôle important dans le renforcement des MCS au sein de cette pêcherie.

Observateurs de l'ICCAT formés (actuellement en activité)

Nom de l'observateur	N° ICCAT
Jano Van Heerden	003
Hendrik Crous	009
Jaco Visagie	012
Jonathan Newton	013
Henry John Heyns	015
Schalk Visagie	025
Gary Breedt	027
Peter Lafite	028
Elcimo Pool	044
Marius Kapp	050
Taylan Koken	101
Julio Ocon	102
Basil Vilakazi	104
Jeffrey Heinecken	105
Mzwandile Silekwa	106
Dwight Reed Dryer	108
Eddie Higgins	110
Tony Dimitrov	117
Llewelyn Lewis	119
Alistair Burls	121
Anthony Donnelly	123
Rebeca Ocon	124
Maurice O'Malley	128
Philip Robyn	130
Brandon Scott	131
Daniel Droste	132
Bruce Biffard	133
Belinda Moya	137
Erich Gericke	141
Joaquim Bonito	144
Silvestre Ramos Natario	145
Rob Cooper	146
Sami Yildiz	147
Levent Ali Erkal	148
Johann Beets	152
Konstantinos Papadopoulos	153
Jacques Combrinck	156
Rudian Bailey	157
Michael Basson	158
Peet Botes	161
Beatriz Adriana Rodriguez Delgado	163
Carlos Manuel Neves da Costa Serrano	165
Daniel Flanet Gomes de Andrade	166
Eva María Vidal Cejuela	167
Felix Morales Hernandez	168

Nom de l'observateur	N° ICCAT
Joao Pedro Pereira dos Reis	169
Nuno Alexandre Figueiredo Carrilho	172
Ana Orts Perez	177
Rauf Berkay Eryericer	181
Ugur Kaplama	183
Liam Fergusson	185
Chuma Sijaj	186
Toni Lakos	187
Lena Vulic	189
Matea Haggia	191
Mario Latkovic	192
Luka Glamuzina	193
Martin Emanuel	194
James Mason	195
Christian Louw	196
Aykut Koken	197
Cevher Ozbek	198
Goncalo Alvares	199
Huseyin Batuhan Cagil	200
Moris Gojanovic	201
Abdullah Gezimisoglu	202
Daniel De Sartei Barros Teixeira	203
Mustafa Isoglu	204
Orestes Hidalgo Huertas	205
Casey De Geir	206
Ines Quilez Hueso	207
Mariano Peruzzo	208
Samet Can Soylemez	209
Sophie Ellerton	210
Andoni Larruscain Garcia	211
Viktoria Kiralyova	212
Lauro David Silva De Brito	213
Oguzhan Ayaz	214

*Les numéros des nouvelles cartes d'identification commencent maintenant à partir de 101 depuis l'introduction d'une carte d'identification unique pour les programmes d'observateurs des transbordements de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT de sorte que le numéro d'identification de l'observateur sera le même pour les trois programmes.

Descriptions et codes de non-applications potentielles

Cas de PNC	Code
Général	
L'observateur a été empêché d'exercer ses tâches à bord du LSPLV	GLV
Document / Vérification	
Déclaration de transbordement non remplie	DTD
Transbordement dans la ZEE sans l'autorisation de l'État côtier	DEZ
Transbordements non documentés de poissons reçus par le LSPLV	DFR
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation préalable de transbordement à l'observateur	DNP
Autorisation préalable de transbordement non conforme avec l'État de pavillon	DNS
VMS	
Aucun VMS n'a été montré à l'observateur à bord du LSPLV	VNP
Aucun témoin lumineux visible sur le dispositif VMS	VNL
ATF	
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation de pêche à l'observateur	ANP
Autorisation de pêche non conforme avec l'État de pavillon	ANS
Dates d'autorisation de pêche non valides	AID
Autorisation de pêche non valide dans la zone de l'ICCAT	AIA
Carnet de pêche	
Le LSPLV n'a pas présenté de carnet de pêche à l'observateur	LNP
Données incorrectes saisies dans le carnet de pêche	LEI
Carnet de pêche non relié	LNB
Feuilles du carnet de pêche non numérotées	LNN
Identification	
Navire dépourvu de numéro ICCAT participant aux opérations de transbordement	INN
Les marques ne sont pas correctement affichées sur le LSPLV	IIM
CCSBT	
Aucun document de capture de la CCSBT n'a été présenté pour le SBT	CND
SBT non marqué individuellement	CNT
Autre	
Autre cas non couvert ailleurs	AUTRES